Acquisition de serveurs ainsi que des périphériques, logiciels et prestations associés – Marché passé entre la Ville et la société Computacenter – Avenant n°1

Monsieur Millot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En juin 2005, la Ville s'est dotée d'un marché pour l'approvisionnement de tous les éléments liés aux plates-formes « serveurs » et « systèmes centraux »:

- matériels (unités centrales),
- périphériques (baies de stockage, systèmes de sauvegardes, etc.),
- logiciels et systèmes d'exploitation,
- prestations connexes (intégration, optimisation, etc.).

Ce marché a été passé avec la société Computacenter.

Il s'agit d'un marché à bons de commande qui expire le 31 décembre 2007.

Avec le remplacement impératif des matériels très anciens, les opérations nécessaires à la rénovation du système d'information et l'arrivée de nouveaux services (messagerie, sécurisation du stockage, etc.), les besoins concernant les équipements centraux ont légèrement dépassé les prévisions.

De ce fait, le seuil maximal prévu dans le marché ne suffira pas pour couvrir les dépenses de l'année 2006.

En conséquence, il est proposé de passer un avenant n°1 afin de relever ce seuil de 200 000 € TTC à 240 000 € TTC, et cela pour la seule année 2006.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

Le seuil maximal de dépenses reste inchangé à 200 000 TTC pour la dernière année du marché, c'està-dire 2007.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'augmenter le montant maximum du marché à bons de commande passé entre la Ville et la société Computacenter pour la fourniture de serveurs ainsi que des périphériques, logiciels et prestations associés, de 200 000 € à 240 000 €, pour la seule année 2006 ;

2° m'autoriser à signer l'avenant n°1 correspondant avec la société Computacenter ;

3° dire que le financement sera assuré sur les créd its ouverts au budget de la Ville.

M. MILLOT - Rapport 40.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE – Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté